



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Juliette MICHEL
04 72 00 44 30

juliette.michel@culture.gouv.fr

Références : 2022/5238/JM/CV

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à
Communauté de communes Porte de DrômArdèche
2 Rue Françoise Barre-Sinoussi
ZA les Iles, BP 4
26241 SAINT-VALLIER CEDEX

Lyon, le **19 JUL. 2022**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BEAUSEMBLANT (DROME), Aménagement du Bancel

Votre courrier du 5 mai 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 9 mai 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional de l'archéologie



Karim GERNIGON